

•	Informations générales de la filière
	<ul style="list-style-type: none"> ○ Pays : Sénégal ○ Nom de la filière : Anacarde ○ Contexte et description de la filière : La filière anacarde est composée de producteurs, des collecteurs, des commerçants, des exportateurs et des transformateurs ○ Nombre de personnes employées dans le secteur : 2500 ○ Enjeux/Risques/défis/avantages : amélioration de condition de vie des producteurs, spéculation des prix, manquement de présence des élèves à leurs écoles. Il existe une nette amélioration de la valeur ajoutée dans ces zones. ○ Objectif(s) de la filière : Amélioration les conditions de vie des acteurs, booster la production en qualité et en quantité. Une bonne commercialisation et une transformation pour créer une valeur ajoutée ○ Structure organisationnelle : Les cadres de concertations sont créés dans les régions qui ont la production d’anacarde. Ces structures sont composées de : producteurs, commerçants et transformateurs. ○ Innovation dans la filière : Bonne pratique culturale avec des plantations modernes. Modernisation de la transformation. L’exportation améliorée et rassurée.
•	Production
	<ul style="list-style-type: none"> ○ Zones de production : Casamance, Somone, Fatik, Niayes ○ Evolution du volume de production sur 3 ans : Progressif de 45 000 à 55 000 Tonnes ○ Surfaces emblavées 2017 – 2016 (données récentes) : ○ Pas de données exactes ○ Type de culture : plantation
•	Exportation
	<ul style="list-style-type: none"> ○ Toutes ces années, la production du Sénégal transitée par le port de Banjul. En 2018, le Sénégal a exporté 38 000 Tonnes par le port de Dakar.
•	Importateurs
	<p>Nos clients sont des indiens et Vietnamiens : 99 % de la production est exporté en Inde</p>
•	Qualité
	<p>Les variétés : Costa Rica, Béninoise, Brésilienne, Mozambicaine, etc....</p>
•	Opportunité
	<ul style="list-style-type: none"> ○ International
•	Promotion et commercialisation
	<ul style="list-style-type: none"> ○ Vente de gré à gré ○ Vente aux négociants
•	Type d’incoterm
	<ul style="list-style-type: none"> ○ FOB

- **Autres informations**

L'anacarde est devenu un produit autonome. Manque de libre circulation de ce produit dans la zone UEMOA.